
Compte-rendu de conférence pédagogique.

Numéro d'inventaire : 2012.01513

Auteur(s) : Amédée Courtier

Type de document : diplôme

Date de création : 1926

Description : Couverture papier orange.

Mesures : hauteur : 224 mm ; largeur : 174 mm

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques), élémentaire

Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Filière : École primaire élémentaire

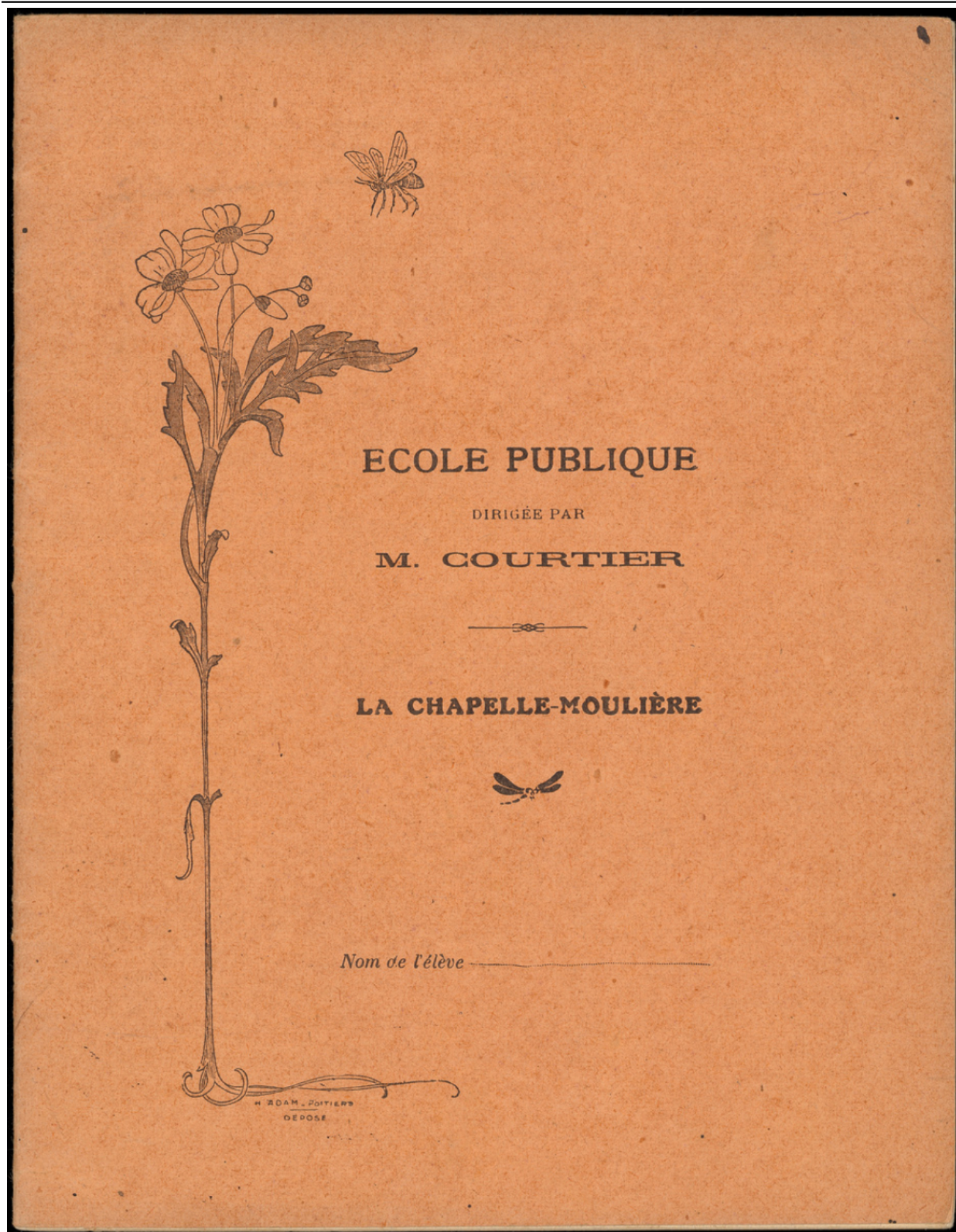
Niveau : Élémentaire

Nom du département : Vienne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Lieux : Vienne



Note de service

Pour ne pas avoir à les formuler trop souvent au cours de mes inspections il me semble nécessaire de rappeler ici un certain nombre de prescriptions qui ont à trop tendance à oublier

- 1° — L'horaire hebdomadaire officiel prévoit $1h\frac{3}{4}$ de récréation pour les C. S. M. — El. — 2 heures pour la section préparatoire. Cette durée correspond à peu près à 10 minutes par classe pour les 3 premiers cours — à 15 minutes pour la section préparatoire. Vous prie de modifier dans ce sens le cas échéant, votre Tableau d'emploi du temps et de tenir la main à ce qu'il soit rigoureusement suivi en cette matière.
- 2° — Les exercices d'éducation physique qui figurent à l'horaire pour une durée de $1h\frac{3}{4}$ à la S. P. et pour deux heures aux autres cours sont souvent escamotés. Finalement généralement après la récréation ils se confondent avec celle-ci dont la durée se trouve par là même doublée. Les jeux des défauts liés à eux mêmes ne sauraient remplacer l'entraînement méthodique et progressif que donne un enseignement rationnel de la gymnastique. Je réitére que la culture physique est aussi nécessaire aux enfants des campagnes qu'aux petits citadins et il est indispensable que partout les séances d'éducation physique soient autre chose qu'une simple rubrique à l'emploi du temps.
- 3° — Malgré une circulaire récente certains maîtres persistent à laisser éclater pendant la récréation les élèves qui n'ont pas terminé leurs devoirs. Cette pratique est condamnée pour les raisons que j'ai exposées déjà. Il faut définitivement y renoncer.
- 4° — Il est désirable que les divers mouvements des élèves, entrée salle, groupement devant le tableau noir, soient ordonnés, sans exiger une discipline mécanique peu conciliable avec les principes de la pédagogie moderne. Le maître doit obtenir du moins que les déplacements soient silencieux et faits avec ensemble.

- 2^e L'enseignement grammatical manque de résultats immédiats en ce qui concerne l'enfant.
- 3^e La grammaire exige de l'esprit d'analyse lorsqu'on a étudié un texte il faut l'analyser or l'enfant a surtout un esprit synthétique il voit l'ensemble et non le détail.

Devant ces difficultés quelques maîtres, mais peu, proposent alors de supprimer cet enseignement et de n'apprendre les règles qu'au fur et à mesure des besoins.

Mais fait remarquer Monsieur l'Inspecteur, il y aurait alors des règles qu'on ne verrait jamais, et puis, d'autre part la grammaire est un instrument de culture, elle permet de pénétrer la pensée d'un écrivain et par là même sa propre pensée elle est donc éminemment utile.

Il faut donc au contraire avoir un enseignement grammatical ~~et~~ continu et méthodique.

Quelle méthode employer ? Les instructions de 1923 donnent des indications précises et très précieuses

1^e Partir des textes Ne plus créer des